



Le plan de zonage du parc constitue le premier outil servant à délimiter les sites nécessitant une protection particulière. Celui-ci introduit une nouveauté dans l'actuel réseau des parcs à savoir, des aires vouées tout spécialement à la préservation et considérées sacrées par les Anciens de Mistissini. Ce faisant, une valeur à caractères spirituel, social et culturel est attribuée aux sites qui revêtent une importance particulière aux yeux de la Nation crie de Mistissini.

Zones de services :

Les zones de services sont situées aux endroits où se trouvent les équipements existants et ceux à développer à moyen terme, tel que défini dans la fiche sur la gestion du futur parc.

Zones d'ambiance :

Comme le parc est constitué à plus de 50 % d'eau, les lacs et les rivières seront inclus dans une zone d'ambiance et continueront de servir de voies de communications entre les lieux de campements des voyageurs qui referont les trajets des ancêtres des Cris et des explorateurs du Nouveau-Monde. Aux monts Otish, les zones d'ambiance se trouveront dans les vallées boisées, le long de sentiers balisés, permettant de réaliser des circuits de randonnées de courte et de longue distance.

Zones de préservation :

Ces zones, qui représentent plus de 60 % du milieu terrestre du parc proposé, assurent la préservation des sites fragiles du bassin de la rivière Témiscamie et de l'ensemble des sommets des monts Otish. Des sites archéologiques sont aussi visés par ce type de zonage.

Zones de préservation extrême :

Dans certains secteurs, un aussi vaste territoire présente une biodiversité exceptionnelle qui mérite d'être mise à l'abri de tout impact. Ainsi, la délimitation de quelques zones de préservation extrême permettra de protéger des habitats abritant des espèces menacées ou vulnérables (flore, faune) et des forêts anciennes. Il en sera de même pour certains autres sites localisés sur des îles au centre du lac Mistassini. L'insolite mont Chicouté, une partie de la vallée de l'Agoséris et du versant nord des monts Yapeitso et Lagopède seront aussi inclus dans cette catégorie. Aucun visiteur n'aura accès à ces secteurs, à l'exception des maîtres de trappe, des bénéficiaires de la Convention et de certains chercheurs. Les rares personnes ainsi autorisées pourront s'y rendre parce qu'elles s'intéressent tout particulièrement à l'évolution naturelle de ces milieux, qui constituent de véritables zones témoins.

Les aires sacrées :

Après consultation auprès des aînés de Mistissini, et en se référant à la littérature existante, la Colline Blanche (*Wapushakamikw*), la grosse roche qui a donné son nom au grand lac Mistassini, la pointe nord de l'île Manitounouc située sur le même lac, le mont Wepaasiu à l'ouest des monts Otish, et les vieux cimetières et les sépultures en forêt, qui bordent les principaux lacs et rivières, seront désignées comme aires sacrées. Aucun non-autochtone ne sera autorisé à visiter ces lieux sans avoir obtenu au préalable l'autorisation des familles de trappeurs concernées.

